



DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Boulevard Pasteur 15200 MAURIAC – Tél : 04 71 68 24 70

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 14h à 17h30, le samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h

Un agent assure l'accueil et l'information des usagers.

Conditions d'accès

Les particuliers habitant le territoire communautaire ont accès à la déchetterie gratuitement. Ils doivent s'inscrire en présentant une pièce d'identité, le certificat d'immatriculation de leur véhicule ou un justificatif de domicile.

Les particuliers n'habitant pas le territoire communautaire doivent s'acquitter d'une redevance de 3€ auprès du gardien à chaque passage.

Les déchets non toxiques des professionnels, sont acceptés dans la limite des capacités d'accueil de la déchetterie au moment du dépôt, moyennant une redevance au tarif affiché.

Les déchets toxiques des professionnels sont acceptés après signature d'un contrat, avec le collecteur agréé et retenu par la Collectivité, précisant la nature des déchets acceptés, leur volume prévisionnel et le tarif de la redevance.

Déchets acceptés

Dans les bennes → les déchets non toxiques : cartons (pliés), ferraille, polystyrène, plastiques, textiles, laine de verre, bois, branchages, gazon, gravats (pierres, briques, ciment, béton).

Dans des caisses-palettes ou au sol → les déchets électroménagers : TV, réfrigérateurs, cuisinières, fours à micro-ondes, ordinateurs, écrans, fers à repasser, téléphones mobiles ...

Dans des conteneurs spécifiques → les déchets toxiques : acides, aérosols, bases, batteries au plomb, emballages ayant contenu des déchets toxiques, filtres à huile, huiles alimentaires, huiles de vidange, ampoules, liquides incinérables, néons, peintures et produits pâteux (silicone ...) phytosanitaires, piles, produits comburants, radiographies, solvants.

Dans les colonnes → les déchets recyclables : bouteilles et emballages ménagers, bouteilles et emballages en verre, journaux et magazines.

Les seringues médicales usagées des particuliers doivent être *remises au gardien* dans les contenants spécifiques prévus par les laboratoires et disponibles en pharmacie. A défaut, un conditionnement en bouteilles plastiques fermées est accepté.

Tarifs :

Particuliers résidant sur le territoire communautaire	<i>Tous types de déchets</i> Gratuit
Particuliers résidant hors territoire communautaire	<i>Tous types de déchets</i> 3 € / passage
Professionnels établis sur le territoire communautaire	<i>Cartons et emballages</i> Gratuit
	<i>Autres déchets non toxiques : non recyclables hors emballages, ferraille, bois, végétaux, gravats...</i> 1^{er} m³ gratuit, au-delà : 5 €/m³.
Professionnels établis hors territoire communautaire	<i>Cartons, non recyclables, ferraille, bois, végétaux, gravats</i> 50 € / passage

➤ **Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.**

➤ **Volume limité à 3 m³ par usager et par jour.**